



# INFO'COURCELLES – SAPICOURT

## REMERCIEMENTS DES POMPIERS

Les sapeurs-pompiers volontaires de MUIZON vous remercient pour l'accueil qui leur a été réservé à l'occasion de la présentation de leur calendrier 2015. Ils renouvellent à toutes et tous leurs meilleurs vœux pour 2015.

Nous vous rappelons que les sapeurs-pompiers volontaires de Muizon assurent toujours les interventions de destructions des insectes, et cela gratuitement. Appelez le numéro de portable situé sous le trombinoscope de leur calendrier.

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre village, a été approuvé lors de la réunion du Conseil Communal du 6 février 2015. Il est applicable depuis le 16 février dernier, date de parution de l'avis correspondant dans Matot Braine. Le dossier du PLU est disponible sur le site Internet de la commune, en cliquant sur « Documents d'Urbanisme » dans la barre de Menu.

Cette approbation vient clôturer un travail du Conseil Municipal, qui a duré un peu plus de 18 mois.

## RISQUES MAJEURS

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour but de rendre les habitants, ou futurs habitants, du village conscients des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés, pour une information préventive. Il a été approuvé par le conseil municipal le 6 février 2015.

Ce document informe sur les cinq risques majeurs suivants répertoriés dans notre commune, au sens du Code de l'Environnement :

- le risque de mouvements de terrains lents
- le risque de tempête
- le risque de grand froid
- le risque de canicule
- le risque engins de guerre.

Le document complet est consultable en mairie, ou sur le site internet de la commune dans le menu « Infos pratiques ».

Concernant les engins de guerre, nous rappelons que toute personne découvrant des explosifs (balles, obus, grenades...), ou désirant s'en démettre, doit éviter de les toucher ou de les déplacer, et doit immédiatement :

- prévenir la gendarmerie (03 26 08 60 04)
- prévenir le maire.

Elle doit alors préciser la taille, le nombre d'engins, et laisser ses coordonnées afin de permettre au service de déminage de la contacter, pour faciliter les recherches pour le ramassage.

Pour les cas particuliers (obus qui fuit, qui fume, ou dans un état très dégradé) :

- ne pas toucher,
- s'éloigner rapidement et ne laisser personne s'approcher de l'engin,
- prévenir immédiatement les autorités précitées afin de déclencher une intervention rapide de l'équipe d'astreinte.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Antoinette MABILE, notre agent recenseur, remercie les habitants pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé lors du recensement de la population du village. Bravo, et merci encore pour votre participation.

Le chiffre officiel actuel de cette population est de 375 habitants. Il ne correspond pas encore au recensement qui vient d'être effectué ces dernières semaines, car les derniers chiffres ne seront pas publiés par l'INSEE avant plusieurs mois. C'est sur cette base de 375 habitants que sont en particulier calculées les dotations de l'état à notre commune.

## RAPPEL DE L'OBLIGATION D'ELAGAGE

Il est rappelé aux propriétaires riverains des voies et chemins publics, que l'arrêté N°08/2013 du 9 août 2013 leur fait obligation d'effectuer les élagages nécessaires, **avant le 31 mars de chaque année.**

Il y est notamment précisé que les arbres, arbustes, branches et racines :

- doivent être coupés à l'aplomb sur une hauteur de 5 m ;
- doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher aux réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone. Ces élagages près des lignes électriques, doivent être effectués par du personnel habilité C18-510.

D'autre part, les riverains doivent également couper les branches et arbres morts qui menacent de tomber sur les voies et chemins.

## VŒUX DU MAIRE

Pour la première fois en tant que maire, Patrick DAHLEM nous a présenté ses vœux au nom du Conseil Municipal, et a fait un point sur la vie de la

commune. Philippe SALMON, maire de Crugny et suppléant de notre députée Catherine VAUTRIN, et Bernard ROUSSEAU, Vice-Président de la Communauté de Communes Champagne-Vesle, nous ont honorés de leur présence. Nous avons ensuite partagé la Galette des Rois. Puis un petit colis a été remis aux anciens de la commune. Une soixantaine de participants ont apprécié ce moment très convivial, qui a été animé par l'orchestre à cordes de l'école de musique Intermezzo.

## REUNIONS DE CONSEIL

**Les Procès-Verbaux complets des réunions du Conseil Municipal sont disponibles sur le site Internet de la Commune**, à la rubrique « Mairie – Conseil Municipal ». Ils sont également consultables en mairie.

Vous trouverez ci-après les points les plus importants des deux dernières réunions du Conseil.

### ❖ Réunion de Conseil du 13/01/2015 :

Le Conseil Municipal a décidé de demander une subvention au titre de la DETR, pour la réalisation des travaux de réfection des trottoirs, rue Paul BOUTON, depuis le bas de la rue de Bury et jusqu'à devant la mairie.

Il a également décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention tripartite établie entre les communes de Branscourt, Courcelles-Sapicourt et Rosnay. Dans le but d'obtenir des subventions, cette convention permettra que la Commune de Rosnay soit la commune porteuse du projet de théâtre de rues prévu en juin 2016 sur 3 jours dans les trois communes. Ce projet sera animé par la troupe « le Diable à 4 pattes » du Parc Régional de la Montagne de Reims, dans le cadre des commémorations de la guerre 1914-1918.

Concernant le PLU, au vu des avis défavorables émis par les Personnes Publiques Associées (PPA : DDT – chambre d'agriculture – SIEPRUR – SCoT, ...) le conseil municipal a décidé à l'unanimité de supprimer la zone 2AU qui avait été un temps envisagée.

Dans la zone 1AU Les Larris, l'autorité environnementale a signalé qu'il pourrait exister des risques de glissement de terrain moyens (*Une étude plus précise devrait être réalisée en 2016 ou 2017 par le BRGM sur l'ensemble des zones à risque de la commune, à la demande de l'Etat*). Elle recommande que la sécurité des habitants soit prise en compte. Un plan de sauvegarde est actuellement en cours de réalisation. L'historique des glissements est très ancien.

Dans les zones Ua et 1AU, la hauteur des toits terrasses sera limitée à 7 mètres, au lieu de 9 mètres pour les toitures en pente.

Le conseil municipal a également décidé à l'unanimité d'autoriser la construction de boxes à chevaux d'une superficie maximale de 60 m<sup>2</sup>, comprise dans une bande de terrain partant du

chemin de Frêne et sur une profondeur de 80 mètres parallèlement à celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du propriétaire de la parcelle C351, pour que la partie initialement classée 2AU de cette parcelle soit reclassée en U comme dans l'ancien POS, à condition de ne pas construire sur celle-ci, ni la vendre, avant 9 ans.

### ❖ Réunion de Conseil du 06/02/2015 :

Le marché de réfection des trottoirs rue Paul BOUTON a été attribué à l'entreprise SOLOTRA, qui est la mieux disante, pour un montant de 67 246,75 euros. Le chantier devrait démarrer dans les mois qui viennent.

Il est rappelé qu'une opération similaire sera réalisée sur le tronçon de la rue Laurent LAINE, compris entre l'abribus et la rue de la Fontaine, dans le quartier de Sapicourt. Ce chantier sera certainement réalisé au cours de l'année 2016.

L'état se désengageant de l'instruction des permis de construire à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, le Conseil Municipal a décidé de confier cette tâche à la communauté de communes. Si toutes les communes de notre communauté prennent la même décision, cela représentera un travail à temps plein. Il est rappelé que le maire a et gardera la responsabilité de délivrer ou non un permis de construire, sur le territoire de sa commune.

Vu l'absence de trottoir dans le quartier de l'AFU, le Conseil a décidé d'y créer une zone de circulation limitée à 20 km/h, comme dans la rue du Montcet. Toutes les rues comprises entre la rue du Montcet et l'intersection de la rue des Grandes Années et de la rue de Bury, sont concernées. Il est rappelé que dans ces « Zones de Rencontre », qui sont définies dans le décret 2008-754 du 30/07/2008, **les piétons sont prioritaires même lorsqu'ils marchent sur la chaussée.**

## ETAT CIVIL DEPUIS DECEMBRE 2014

**Mariage :** Suzanna Emmanuelle Louise ROMAIN et Monsieur Grégory Adrien Alain MARTINS DOS SANTOS, le 27 décembre 2014.